

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 novembre 2021

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région son et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

En date du 2 novembre 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Le président rappelle qu'afin que les Conseiller·ère·s puissent exercer leurs droits politiques, il n'est pas envisageable d'imposer à ces dernier·ère·s le certificat Covid. Dès lors, le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole. En ce qui concerne les micros, les Conseiller·ère·s sont prié·e·s de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller·ère·s ne sont pas autorisé·e·s à toucher le micro.

Les membres du public et de la presse ont été prié·e·s de présenter un pass-Covid afin d'assister à la présente séance et sont également prié·e·s de porter un masque durant la durée de la séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusé·e·s (Mmes Patricia Storti, Rosanna Vaccaro et Noémie Villois, MM. Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanjal, Jean-Paul Duarte, Dimitri Grandjean, Jean-Marc Guibert, Victor Mendes Boavista et Rupert Schildböck).

4 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin, Victor Braune, Yves Froidevaux et Dario Sicuranza).

1 absent (M. Nicolas Aeschmann).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

M. le Municipal Gérald Cretegy s'est excusé pour son absence à la présente séance.

Mme la Syndique Christine Girod arrivera plus tard à la présente séance.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 interpellations :
 - Interpellation de Mme Léonie Wahlen et consorts intitulée « Quid du bâtiment WWF ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller·ère·s ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Maurizio Di Felice intitulée « Pont de l’Avenue du Mont-Blanc RC 31, un poids-lourd heurte le tablier du pont, l’épisode de trop ! ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s’il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l’affirmative. L’interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l’ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L’ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis – Première lecture

6. **Préavis municipal n° 8** relatif à la proposition de révision partielle du Règlement du Conseil communal.
7. **Préavis municipal n° 9** relatif à l’autorisation générale de statuer sur :
 - l’acquisition et l’aliénation d’immeubles, de droits réels immobiliers et d’actions ou parts de sociétés immobilières;
 - l’acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l’adhésion à des associations et fondations.
8. **Préavis municipal n° 10** relatif à la fixation du plafond en matière d’endettement et de risques pour cautionnement.
9. **Préavis municipal n° 11** relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l’immeuble sis Rue de Mauverney 16A, à Gland.
10. **Préavis municipal n° 12** relatif à une demande de crédit d’investissement pour l’équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques.
11. **Préavis municipal n° 13** relatif à une demande de crédit d’investissement pour le remplacement des filtres à sable de la piscine des Perrerets.

Autres objets

12. Rapport de la Commission du Plan de zones chargée d’étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d’affectation (PPA) jusqu’à l’adoption d’un nouveau Plan d’affectation communal ».
13. Interpellation de Mme Léonie Wahlen et consorts intitulée « Quid du bâtiment WWF ? ».
14. Interpellation de M. Maurizio Di Felice intitulée « Pont de l’Avenue du Mont-Blanc RC 31, un poids-lourd heurte le tablier du pont, l’épisode de trop ! ».

Divers

15. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
 - Mme Véronique Villaine : aimerait demander un report du point 12. de l’ordre du jour concernant le postulat de M. Rupert Schildböck. En effet, la plateforme PS-Les Vert-e-s a appris, par le postulant lui-même, que le rapport était arrivé à 10h00 du matin dans sa boîte aux lettres, 10h00 du matin un jour ouvrable, jour de la remise du rapport. M. Rupert Schildböck a fait plusieurs remarques et allers-retours avec la rédactrice du rapport, qui a déposé son rapport à 15h42, lequel ne tenait absolument pas compte des remarques qui avaient pu être faites dans la journée. Dès lors, la plateforme PS-Les Vert-e-s considère que la Commission n’a pas pu faire la relecture du rapport correctement et demande son report pour que la Commission puisse terminer son travail dans de bonnes conditions.
 - Le président déclare qu’il aurait aimé avoir cette information plus tôt dans la mesure où elle est connue depuis une dizaine de jours.

Après concertation avec le Bureau, le président relève que, selon l'art. 88 du Règlement du Conseil communal, « *Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'Assemblée prise à la majorité absolue ou sur demande de la Municipalité pour justes motifs. À la séance suivante, la discussion est reprise.* ».

Comme la discussion sur cet objet n'a pas débuté, le report ne peut donc pas être fait à ce stade. Quand la discussion sera ouverte, un cinquième des membres pourrait demander le renvoi à la séance suivante.

- M. Daniel Calabrese : demande si un report permet de modifier le rapport qui a déjà été déposé, parce que, à sa connaissance, c'est ce que désire Mme Véronique Villaine. Si on ne peut pas modifier le rapport, cela ne sert à rien de le reporter.
- Le président répond par la négative. Une fois un rapport déposé, celui-ci ne peut plus être modifié.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que le rapport est exactement conforme aux discussions que les membres de la Commission du Plan de zones ont eues lors de leurs deux séances. À ce moment-là, M. Rupert Schildböck n'a fait aucune remarque et n'a pas discuté sur le montant. Des questions lui ont été posées, il n'a fait aucun commentaire. Ce n'est qu'après coup, une fois le rapport déposé – qui est, il le répète, conforme aux discussions tenues lors des séances – qu'il est revenu sur la décision. Il ne voit donc pas de raison de reporter cet objet.
- Le président déclare que, à la lumière de ce qui a été exposé, il propose de maintenir l'ordre du jour tel que présenté et comme il vient de l'annoncer, sachant qu'il aurait aimé, si cela avait été le cas, que ce point soit rendu à l'attention du Bureau lorsque le rapport a été soumis en tant que tel.
- Mme Véronique Villaine : précise que ce point avait été soumis au Bureau le soir-même.
- Le président n'a pas connaissance de cette information. Il propose de maintenir l'ordre du jour comme proposé, c'est-à-dire de maintenir le rapport de la Commission du Plan de zones chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck en point n° 12.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité, 9 avis contraires, 1 abstention signifiée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2021

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2021.

3. Communications du Bureau

- Par courrier du 13 octobre 2021, la Direction des affaires juridiques de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a imparti un délai au Conseil communal pour déposer d'éventuelles déterminations complémentaires quant au recours déposé par le Comité AvenirGland contre la décision du 26 août 2021 de la Municipalité constatant que la demande de référendum communal « Une tour démesurée à Gland ? NON merci » n'a pas abouti, faute d'un nombre suffisant de signatures valables. Le Bureau a renoncé, en date du 27 octobre 2021, à déposer d'éventuelles déterminations complémentaires, renonciation confirmée par courrier du 10 novembre 2021. Une décision sera prochainement rendue par le Conseil d'État à ce sujet.

- Le 1^{er} novembre 2021, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 9 décembre prochain.
- Par courrier du 5 novembre 2021, le Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier. En application de l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, le Bureau a approuvé cette demande et une réponse est attendue pour la séance du Conseil communal du 16 juin 2022 au plus tard.
- Le 5 novembre 2021 a eu lieu l'inauguration de la patinoire. Les Conseiller·ère·s ont certainement pu assister à cet événement. Le président, retenu par d'autres obligations, n'a pas pu y aller.
- Le 10 novembre 2021 s'est tenu le Forum Nouvelle Économie à Gland, événement auquel le président n'a pas pu malheureusement non plus y assister.
- Le 28 novembre prochain aura lieu la votation fédérale portant sur les 3 objets suivants :
 - Initiative populaire du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »;
 - Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »;
 - Modification du 19 mars 2021 de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations).

Le président rappelle aux Conseiller·ère·s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles.

Arrivée de Mme la Syndique Christine Girod.

Avec l'arrivée de M. Dario Sicuranza, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 60.

4. Communications de la Municipalité

Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)

- Séminaire sur les thérapies naturelles : cet événement aura lieu le dimanche 5 décembre 2021, de 10h30 à 12h00, à la Salle des colonnes de Grand-Champ. C'est une occasion de se prendre en main et de tester le pouvoir des plantes pour rester en bonne santé.
- Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) : le dernier Conseil intercommunal de l'ARAS a eu lieu le 4 novembre dernier à Gland. Le préavis concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026 et celui concernant les indemnités du Comité de direction et du Bureau du Conseil intercommunal ont tous deux été acceptés.

Le préavis concernant les compétences du CoDir d'engager de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles a également été accepté.

Le préavis concernant le budget ordinaire 2022 de l'ARAS et celui concernant le crédit pour une politique de subventionnement de prestations sociales régionales se montant à CHF 1'100'000.- sur 5 ans ont été acceptés.

Il est à relever que les coûts d'administration des Agences d'assurances sociales pour l'année 2022, qui auraient dû atteindre CHF 189'000.- pour la Commune, seront dorénavant pris en charge par le Canton.

- Prix artistique de la Région de Nyon le 3 novembre à Grand-Champ : la metteuse en scène Mme Julie Annen a obtenu le prix artistique de la Région de Nyon. La précitée est la fondatrice du Carabouquin et son travail avec la Compagnie Rupille7 a déjà été récompensé par plusieurs prix en Suisse et au-delà. Le théâtre de Grand-Champ l'accueille en résidence pour lui permettre de monter des spectacles « Jeune public » qui s'adressent également aux adultes car il y a toujours un deuxième niveau de lecture.

Les autres lauréats sont l'Association eeeh !, M. Michel Currat et Mme Véronique Ferrero Delacoste.

- EMS Les 4 Saisons : le 2 novembre 2021 a eu lieu la soirée de présentation aux familles des résident-e-s de l'EMS Les 4 Saisons en vue de préparer le déménagement de leurs proches dans le nouvel EMS Bellevue 2 à Begnins. Les architectes ont pu présenter le projet afin de préparer du mieux possible ce futur déménagement qui devrait s'organiser pour la fin 2022.
- Inauguration du nouvel orgue au Temple de Gland : le 20 novembre prochain, dès 19h00, aura lieu l'inauguration du nouvel orgue après plusieurs mois de travaux. Le concert d'inauguration débutera à 20h00. Le résultat est juste magnifique, cet orgue a triplé de volume et compte désormais 2'000 tuyaux et 50 jeux. L'entreprise Brondino Vegezzi Bossi a fait un travail considérable pour en faire un objet unique. La nouvelle console permet à l'organiste de jouer depuis le chœur du Temple. Elle ne peut que conseiller la population à participer aux prochaines visites de l'orgue et aux concerts organisés par l'association « Orgue en Jeux », laquelle est soutenue par le Service de la culture.

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, informatique, affaires juridiques, communication, relations extérieures et publiques, développement durable)

- S'agissant du dossier juridique en cours avec les ex-assistants de sécurité publique (ASP), la Municipalité a appris il y a quelques semaines, par voie de presse, que deux anciens ASP licenciés avaient chacun déposé une plainte pénale à l'encontre du Secrétaire municipal. Ce soir, la Municipalité tient à informer les membres du Conseil communal que le Ministère public a très rapidement décidé de clôturer ces deux plaintes par des ordonnances de non-entrée en matière, lesquelles sont actuellement définitives et exécutoires. En d'autres termes, ces deux plaintes ont été directement classées.
- Programme de législature : à l'instar de la législature précédente, la Municipalité a décidé de réaliser un travail participatif avec les collaborateur-trice-s de la Ville pour l'élaboration de ce programme de législature. Ces travaux sont actuellement en cours et la Municipalité se réjouit déjà de pouvoir annoncer idéalement son programme de législature en début d'année 2022.
- Projet Smart City : les travaux dans le cadre de ce projet ambitieux suivent bien leur cours, là-aussi au travers d'une implication forte de tous les Services de l'Administration. La Municipalité se réjouit également de pouvoir partager et coconstruire la suite de ce projet avec la population, et cela en principe dans les mois à venir, au printemps 2022.

Elle a également le plaisir d'annoncer que la ville de Gland sera prochainement invitée à présenter sa démarche Smart City lors d'un forum national dédié à ce sujet qui se déroulera le 23 novembre 2021 à Lucerne.

- Suite au référendum concernant le Plan d'affectation « La Crétaux », les opérations de recomptage liées au recours qui a fait suite au résultat de ce référendum suivent également leur cours. Le dossier est maintenant en main du Canton, c'est-à-dire du Conseil d'État, et la Municipalité n'a pas d'information quant au délai de réponse qui sera donné. La Municipalité ne manquera pas de tenir les Conseiller-ère-s informé-e-s de la suite.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines)

Finances

- Un bouclage de crédit de préavis est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 95/2016 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly	
Crédit d'investissement accordé	CHF 785'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 736'972.41
Total des subventions reçues	CHF 32'760.00
Investissement net	CHF 704'212.41, soit 89.71 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 80'787.59
Amortissement cumulé au 28 octobre 2021	CHF 342'689.35
Solde à amortir au 28 octobre 2021	CHF 361'523.06

Sports

- Les personnes présentes à l'inauguration de la patinoire ont pu voir dans quelle mesure cette soirée a extrêmement bien fonctionné. Il est quand-même constaté que les gens semblent vouloir ressortir, se remêler entre eux et discuter, échanger et se divertir. Il y avait donc énormément de monde à cet événement, où du vin chaud et de la raclette étaient offerts.

Celles et ceux qui ont raté cet événement pourront voir sur le programme et sur le site Internet les prochains événements, soit la musique live et fondue sur tonneau le 20 novembre prochain, avec deux services, l'un à 18h30 et l'autre à 20h30. Une silent disco aura également lieu le 4 décembre 2021.

- S'agissant des autres événements sportifs, les dimanches sportifs reprendront les 21 novembre et 5 décembre 2021, avec initiation aquatique, badminton et tennis de table pour le premier, puis gym, handball et unihockey pour le second. Une préparation physique aux sports d'hiver aura également lieu à ces deux dates. Le développement du potentiel mental pour le sport, qui devait aussi avoir lieu le dimanche 21 novembre prochain, est quant à lui repoussé en 2022 dans la mesure où l'intervenant n'était malheureusement plus disponible ce jour-là pour des raisons personnelles.

Promotion économique

- Les Conseiller-ère-s ont toutes et tous reçu sur leur chaise une information pour le Pop-Up Shop. Il s'agit-là d'une initiative de la Municipalité visant à investir une vitrine froide, en l'occurrence celle de la Rue du Borgeaud 9, qui fait l'angle avec la Rue du Jura, où il y avait à l'époque Gil Cuisine. Les locaux vides depuis de nombreux mois, voire années, seront donc investis par des magasins temporaires, soit ces fameux Pop-Up Shop, dès le 17 novembre prochain jusqu'au 31 décembre 2021 au moins. Il invite les Conseiller-ère-s et la population à aller y faire un tour. L'idée est vraiment de faire vivre ces vitrines tout en faisant la part belle aussi aux commerçants et artisans locaux qui viendront présenter leurs produits dans cette période avant Noël. Il signale que, de manière qui l'a personnellement assez surpris, le groupe Vaudoise Assurance, qui est partenaire puisque c'est le propriétaire de cet immeuble, a offert le loyer, c'est donc totalement gratuit. Alors ce groupe y trouve aussi son compte puisque déjà il le cite ce soir, mais surtout qu'en réalité l'idée est aussi de trouver des locataires pour cette vitrine, ce qui est d'ailleurs aussi le but de la promotion économique, et qu'en l'occurrence déjà l'un des Pop-Up Shop, soit « Chez l'épicier », souhaite déjà prendre une partie de cette arcade sur une durée bien plus longue, avec un bail à loyer classique. L'idée est, si cela fonctionne bien, d'investir éventuellement d'autres vitrines froides pour faire le même genre de choses à travers la Commune.
- Au début du mois de novembre 2021, le passeport glandois, édition automne, a été distribué dans les boîtes aux lettres de la population. Il invite cette dernière à ne pas hésiter à dépenser les bons qui sont offerts par tous les commerçants glandois et à également faire des achats de Noël grâce à ces bons. Des passeports glandois sont encore disponibles auprès de l'Administration communale.
- Le Forum Nouvelle Économie, qui a eu lieu le 10 novembre 2021, a rencontré un grand succès, avec franchement une magnifique organisation. Plus de 200 personnes au total y ont participé pour discuter, réseauter, échanger, manger et boire aussi, et assister à des conférences qui avaient vraiment un niveau exceptionnel. Des commerçants étaient également présents dans le forum, dans le hall et au théâtre de Grand-Champ. À cette occasion, le prix Nouvelle Économie a été remis et il cite les lauréats : Au-Potager a reçu le prix « Proximité », My Green Shop a reçu le prix « Partenariat » et PQR Béton a reçu le prix « Innovation ». Le montant de CHF 2'000.- a été accordé à chacun de ces 3 projets. Le premier prix de CHF 10'000.- a quant à lui été partagé entre Familles nombreuses et Nutri-Vrac, à raison de CHF 5'000.- chacun. Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet de la Commune www.gland.ch/vivre-a-gland/economie/prix-nouvelle-economie.

*Avec les arrivées de MM. Yves Froidevaux et Sébastien Bertherin,
le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 62.*

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le Plan d'affectation de La Lignière arrive à son terme. Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, la Lignière a besoin de place, elle veut s'étendre, donc le Plan d'affectation est en voie de finition. Il sera ensuite soumis aux services de l'État avant d'être mis à l'enquête publique au printemps 2022.
- Il en va de même pour Gare-Sud, dont le Plan d'affectation est attendu déjà depuis un sacré moment – à son goût trop longtemps – mais Mme Christelle Haldimann et M. Renaud Vultier, tous deux membres du Service de l'urbanisme, font vraiment le maximum, et là on est aussi à peu près dans le même timing que le Plan d'affectation de La Lignière. Donc ce Plan d'affectation Gare-Sud va arriver sur les tables des Conseiller·ère·s probablement, avec beaucoup d'optimisme, avant l'été 2022.
- Le Plan d'affectation communal est également en voie de finition avant d'être soumis à l'examen préalable au niveau de l'État, et cela dure en principe entre 3 et 6 mois, voire entre 6 et 9 mois. Et ce Plan d'affectation communal et son règlement pourraient bien être présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année prochaine pour validation et pour alimenter les travaux de la Commission du Plan de zones.
- Le Plan d'affectation du Lavasson pour la STEP – dont il pense que tout le monde en a entendu parler – est également à l'étude et se trouve à peu près dans le même timing que les Plans d'affectation de La Lignière et Gare-Sud. L'enquête publique devrait pouvoir se faire en début de l'année prochaine avant d'être soumis pour validation au Conseil communal probablement à la fin de l'été ou au début de l'automne.
- Il rappelle que les Conseiller·ère·s ont toutes et tous reçu une invitation à l'inauguration des travaux du nouveau collège des Perrerets, laquelle aura lieu le 18 novembre prochain dès 18h00. Cela vaut le déplacement et la Municipalité les y attend nombreux·ses.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse, écoles)

N'a pas de communication.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Environnement : au début du mois d'octobre 2021, un pan de talus et des arbres sont tombés dans le lac sur plusieurs dizaines de mètres, près du golf. À la suite de l'incident, le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) a pris contact avec la Direction générale de l'environnement du Canton, Division Eau. Celle-ci a confirmé qu'il n'y a actuellement pas de danger et qu'il n'y a donc pas d'urgence à intervenir. Plusieurs séances sont d'ores et déjà agendées pour mettre en place une stratégie d'entretien et de maintien des berges.
- Rives d'une rivière : suite aux crues de janvier 2018, qui avaient endommagé plusieurs protections de berges sur la Promenthouse, le Conseil communal avait accordé un crédit de CHF 550'000.- pour sécuriser les berges sur 3 sites. Les lieux identifiés étaient aux environs de la Ferme des Avouillons, vers l'usine de la SEIC et vers le golf. En février 2020, la procédure a dû être arrêtée suite à une séance avec le Canton qui a souhaité lancer une étude préliminaire de renaturation le long de la Promenthouse. En effet, l'Office fédéral de l'environnement a décidé de classer le tronçon en zone alluviale d'importance nationale. Depuis, chaque site identifié dans le cadre du projet de renforcement des berges nécessite d'être réévalué selon les nouvelles contraintes écologiques. Ainsi, les travaux vers le golf n'ont été entamés qu'en septembre 2021 et ceux vers l'usine de la SEIC sont prévus pour le printemps 2022.
- STEP : comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil communal, parallèlement à la procédure d'élaboration du Plan d'affectation, un concours a été organisé afin de disposer d'une solution paysagère permettant une bonne intégration des ouvrages sur le site et répondant aux contraintes environnementales de ce lieu. Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Comité de direction de l'APEC souhaite présenter le résultat de ce concours à la population par l'intermédiaire d'une exposition publique qui se déroulera à la salle polyvalente de Montoly les 8, 9 et 10 décembre 2021 de 19h00 à 21h00 et le 11 décembre de 10h00 à 14h00.

Un vernissage de cette exposition se déroulera le mercredi 8 décembre à 18h00. La possession du pass sanitaire sera obligatoire et une invitation sera transmise aux Conseiller·ère·s par le biais du Bureau du Conseil.

- **Infrastructures** : concernant l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie, la réalisation des travaux du gros œuvre sont en cours. Le planning est pour l'instant respecté. Les radiés, les murs du sous-sol, la dalle de la plateforme et le mur de séparation avec la SADEC ont été bétonnés. Depuis la semaine dernière, le bétonnage des murs du rez-de-chaussée et du premier étage a débuté. Les aménagements extérieurs sont en cours dans le but de réaliser la couche de fondation des zones de circulation. L'autre nouvelle réjouissante est que la Municipalité a validé une proposition de contracting avec la SEIC pour la mise à disposition de la toiture pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque. Un nuage gris vient tout de même ternir ces nouvelles puisque les Conseiller·ère·s ne sont pas sans savoir que depuis bientôt un an les secteurs de la construction et de l'immobilier sont touchés par des difficultés d'approvisionnement en matériaux et par la hausse des prix d'un grand nombre d'entre eux. En plus des isolants, le bois, l'acier et les produits issus du pétrole sont particulièrement impactés. Globalement, les prix ont augmenté de 15 à 40 %. La construction de la déchèterie n'est pas épargnée par cette situation et c'est une des raisons pour laquelle la Municipalité reviendra vers les Conseiller·ère·s lors de la prochaine séance du Conseil communal avec un préavis complémentaire.
- **Travaux en cours** : au Chemin de la Crétaux et à la Rue du Perron nord, il n'y a à ce jour pas de retard à déplorer et le chantier suit son cours. Les travaux du premier tronçon devant Swissquote et sur le pont de l'Avenue du Mont-Blanc sont à bout touchant. La prochaine étape consistera à décaler le chantier en direction de la gare. Le deuxième tronçon, d'une longueur d'environ 90 mètres, nécessite le même genre d'intervention que le premier, mais implique également l'élargissement du chemin sur un talus. La circulation automobile sera impossible sur ce tronçon jusqu'aux fêtes de fin d'année, le passage des piétons et des cyclistes restera toutefois possible en tout temps et les riverain·e·s seront informé·e·s personnellement.

Aux abords de la Combaz, les travaux sur le secteur Route de Nyon jusqu'au carrefour d'accès du chantier Steiner sont en cours. Cette phase de travaux durera jusqu'en janvier 2022.

- **Point de situation sur le projet de réaménagement du Vieux-Bourg** : lors de la dernière législature, le préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux avait été partiellement approuvé en décembre 2020 par le Conseil communal. Ce dernier avait ainsi décidé d'accepter un amendement du préavis en allouant le montant de CHF 877'755.- en lieu et place des CHF 16'730'000.- initialement proposés. Le montant de CHF 877'755.- devait servir à la réalisation d'études complémentaires avant l'exécution des travaux. Puis un nouveau préavis, avec le complément des coûts correspondant aux offres entrées en incluant le traitement de la levée des oppositions ainsi que les plans finaux, devait ensuite être élaboré et présenté aux Conseiller·ère·s en cette fin d'année. Ce qui ne sera malheureusement pas possible. En effet, parallèlement au traitement des oppositions, la phase d'appel d'offres pour la construction a accumulé du retard. Le bureau SD Ingénierie en charge du mandat a rencontré des difficultés de coordination avec l'ensemble des autres services, à savoir chauffage à distance, gaz, réseau électrique et télécommunications, qui eux-mêmes ont été impactés par la réfection très complexe du sous-sol du Vieux-Bourg. En septembre 2021, un nouveau calendrier a été discuté et négocié avec le mandataire et la Municipalité devrait pouvoir présenter le nouveau préavis au Conseil communal en milieu d'année prochaine, avec une exécution des travaux au deuxième semestre.

5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales

- Les communications des délégué·e·s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) ont été transmises ce jour aux Conseiller·ère·s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6. Préavis municipal n° 8 relatif à la proposition de révision partielle du Règlement du Conseil communal

- La séance est fixée au lundi 15 novembre 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme la Syndique Christine Girod et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yves Froidevaux, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Steve Binggeli, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – M. Victor Braune, PLR – M. Alain Pernet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg : a une proposition d'ordre terminologique à faire à la Commission technique concernant l'art. 49. Il a vu que la dénomination « Commission du Plan de zones » était remplacée par « Commission du Plan d'affectation communal », ce qui sous-entend que chaque fois que ce Plan changera de nom, il va falloir changer le nom de la Commission. En plus, l'article dit que le but de cette Commission est de rapporter sur les objets présentés par la Municipalité traitant de l'aménagement du territoire. Il a été vu comment cette Commission se nomme dans les règlements communaux d'autres communes, et elle est souvent appelée « Commission de l'urbanisme », ce qui est d'ailleurs rigolo puisque M. le Municipal Thierry Genoud a commencé son intervention par « on va faire un peu d'urbanisme ce soir » puis a poursuivi avec les divers Plans d'affectation. Il pense donc qu'une dénomination générique serait meilleure pour cette Commission. D'autres communes l'appellent « Commission d'aménagement du territoire » ou « Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire ». Il laisse le soin à la Commission technique de choisir le terme qui lui paraît le meilleur, mais il pense qu'une appellation générique serait nettement préférable.
- M. Michel Girardet : déclare qu'il peut parfois être constaté que les explications demandées ou les questions posées lors des séances du Conseil communal sont parfois assez complexes et assez longues, et il n'est pas toujours évident pour le premier membre de tout noter et de ne rien oublier. Il a parfois été constaté que les questions ou les autres interventions qui avaient été faites en première lecture ne figuraient parfois pas dans les rapports. C'est pourquoi il propose à la Commission technique d'étudier la possibilité d'ajouter, à l'art. 36, une phrase qui serait « d'expédier aux membres du Conseil communal la liste des premiers membres des commissions ». Cette phrase pourrait peut-être également être ajoutée à l'art. 57 et permettrait ainsi aux Conseiller-ère-s de pouvoir, dès le lendemain de la séance du Conseil communal, développer les questions posées directement aux premiers membres des Commissions par courrier électronique.
- M. Yves Froidevaux : n'est pas sûr d'avoir retenu toutes les propositions qui ont été faites. En premier lieu, il s'interroge quand-même sur la façon de faire. À son sens et selon l'article qui traite de la modification du Règlement, hormis les modifications d'ordre juridique demandées par le Canton, ce n'est pas la Municipalité qui doit être force de propositions. Il ne va pas contester ce point, mais à son sens c'est un objet du Conseil communal en priorité. Évidemment que les corrections demandées par le Canton doivent être faites.

Au vu des modifications du Règlement qui ont déjà été proposée, il suggère aux Conseiller-ère-s qui en auraient d'autres à formuler de les lui transmettre par mail si possible d'ici lundi prochain à 14h00. Cela lui permettra d'arriver en séance de Commission avec d'éventuelles autres propositions, même si elles ne sont pas rédigées entièrement, mais cela permettra d'avoir une première discussion lundi. En effet, il croit savoir qu'il y a notamment eu des discussions entre divers Conseiller-ère-s sur d'autres points qui n'ont pas été évoqués ce soir et qui mériteraient peut-être d'être révisés si le Conseil communal le souhaite.

- Mme Christine Girod : remercie M. Yves Froidevaux pour sa précision concernant la répartition des rôles dans ce dossier. S'il est vrai que ce sont des Municipaux qui ont été désignés comme responsables, elle aimerait préciser que ce travail de révision a été fait en collaboration avec notamment le président et la secrétaire du Conseil communal, qu'elle remercie d'ailleurs pour leurs disponibilités et leur travail. Et c'est aussi effectivement l'émanation de la volonté du Conseil communal – que la Municipalité représente – mais finalement c'est le Règlement du Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avec l'arrivée de M. Victor Braune, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 63.

7. Préavis municipal n° 9 relatif à l'autorisation générale de statuer sur :

- **l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;**
- **l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations**

- La séance, initialement fixée au jeudi 18 novembre 2021, est déplacée au mardi 23 novembre 2021 à 20h00, à la salle 2 du Bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Philippe Genoud, GDG

Membres : Mme Nathalie Lamarque, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Martin Ahlström, PLR – M. Simo Mers, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Philippe Genoud : déclare que dans la mesure où la séance de la Commission technique a été déplacée au 23 novembre 2021, il va rester très peu de temps aux membres de dite Commission pour faire le rapport. Donc si des Conseiller·ère·s ont des questions ou voudraient arriver en Commission avec des questions, il les remercie de les lui faire parvenir à l'avance afin de pouvoir les traiter si possible au maximum avant, ceci afin d'avoir plus d'une semaine de délai pour rédiger le rapport et répondre aux questions.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 10 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement

- La séance est fixée au jeudi 18 novembre 2021 à 20h00, à la salle 2 du Bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 11 relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16A, à Gland

- La séance est fixée au jeudi 18 novembre 2021 à 20h00, à la salle 2 du Bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques

- La séance est fixée au mercredi 17 novembre 2021 à 19h00, au collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Jeannette Weber. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pascal Riesen, UDC

Membres : M. Pierre Joye, GDG – Mme Carine Koller, GDG – Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s – Mme Léonie Wahlen, PLR,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 13 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le remplacement des filtres à sable de la piscine des Perrerets

- La séance est fixée au mercredi 17 novembre 2021 à 19h00, au Centre scolaire des Perrerets, entrée Bloc D, à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Raphaël Grandjean, GDG

Membres : Mme Katia Annen, GDG – M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s – M. Adrian Hochreutener, PLR – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission technique se pose la question, ou en tout cas interroge la Municipalité, à propos de la technique de filtration. Il est remis une technique de filtration à sable. Apparemment, à part la technique provisoire, aucune autre technique n'a été prise en considération. Est-ce que c'est vraiment le seul moyen d'arriver à ces fins ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. Rapport de la Commission du Plan de zones chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal »

- M. Jean-Luc Nicolet, premier membre de la Commission du Plan de zones, en remplacement de Mme Nathalie Lamarque, rapporteur, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

« De par son développement, la ville de Gland devra traiter plusieurs objets d'envergure, aussi la Commission du Plan de zones souhaite organiser deux à trois rencontres annuelles avec Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme, dédiées au suivi de ces dossiers. »

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter la réponse la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- Avant d'ouvrir la discussion et suite à la demande de Mme Véronique Villaine en début de séance, le président relit l'art. 88 du Règlement du Conseil communal concernant le renvoi. Il va donc ouvrir la discussion est lors de cette dernière, le premier objet qu'il demande aux Conseiller·ère·s de traiter est de savoir si un cinquième des membres souhaite que cet objet soit traité lors de la prochaine séance. Actuellement, 63 Conseiller·ère·s sont présent·e·s, ce qui fait que qu'environ 13 voix sont nécessaires pour renvoyer la votation de ce point à la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte sur cette demande de report.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 15 voix, représentant plus d'un cinquième des membres présents, le point n° 12 concernant le rapport de la Commission du Plan de zones chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal est reporté à la prochaine séance du Conseil communal du 9 décembre 2021.

- M. Aurélien Joye : aimerait savoir à quoi cela sert de faire cela si le rapport ne peut pas être modifié.
- Le président précise qu'effectivement le rapport ne peut pas être modifié et qu'aucun nouveau rapport ne peut être déposé. Par contre, un cinquième des membres du Conseil communal a le droit de demander le report à la prochaine séance pour des raisons qui le concerne.
- Mme Nathalie Lamarque : déclare qu'elle a rédigé ce rapport, elle sait donc de quoi elle parle. Elle aimerait juste donner quelques précisions. Cela a été un rapport qui s'est retrouvé avec un contexte un peu particulier, puisqu'il y avait les vacances et par ailleurs il a dû y avoir deux séances de Commission au lieu d'une, puisque les membres de cette Commission ont un peu été envahis par des questions complémentaires. Suite à celles-ci, il a fallu faire une deuxième séance en présence du Municipal en charge de cet objet et il a fallu attendre de recevoir les réponses écrites. Ce qui fait qu'entre les vacances et la liste de questions complémentaires, le délai pour rédiger le rapport était très court. Ceci dit, elle attire quand-même l'attention des Conseiller·ère·s sur le fait qu'effectivement M. Rupert Schildböck a fait des remarques. Sur les 50 remarques qu'il a faites, 49 étaient des remarques de forme, principalement des changements de noms qui étaient en minuscule pour les mettre en majuscule, ou pour corriger « rapporteur » au féminin en mettant un « e », ce qui ne se dit pas en français, parce que c'est soit « rapporteur » au masculin soit « rapporteuse » - elle a quand-même été vérifier.

Il y avait donc, sur la base, une question de fond et qui était la remarque qui a justifié le changement de position de M. Rupert Schildböck, avec qui elle s'est entretenue téléphoniquement, et cette remarque était de savoir si la Commission pouvait se positionner là-dessus. En effet, si cette dernière se positionnait tel qu'elle l'avait fait et si cela apparaissait dans le rapport, la démarche et la volonté de M. Rupert Schildböck de poser un moratoire étaient en quelque sorte un peu entravées. Elle n'est pas sûre qu'elles étaient entravées, mais c'était un peu le souci dont il lui a fait part. Elle tient à dire que tout a été fait dans les règles. Le rapport a effectivement été présenté le lundi comme il fallait le présenter, mais les délais étaient courts.

- M. Yves Froidevaux : déclare qu'outre le fait que la décision a été prise de renvoyer cet objet à la prochaine séance, il aimerait juste quand-même apporter une ou deux précisions. D'abord, tout à l'heure, le président a dit que c'est bien, le rapport sera rendu dans les délais. Il pense que rendre le rapport dans les délais est certes important, mais n'est pas un but en soi. Et d'ailleurs le Règlement prévoit que le président, à la demande du premier membre sauf erreur, peut renvoyer un rapport à la prochaine séance. Les Conseiller·ère·s ne vont pas s'offusquer que la Municipalité, depuis plusieurs Conseils, leur annonce un point à l'ordre du jour qui disparaît chaque fois quand l'ordre du jour définitif est présenté. Il pense donc que mieux vaut demander un report et avoir le temps, parce que l'objet est important, parce que c'est quand-même un enjeu majeur de la Ville en termes d'urbanisation qui est posé par M. Rupert Schildböck. Cela aurait été une bonne chose que de prendre le temps de finaliser un rapport, d'avoir des conditions, notamment d'acceptation de ce rapport qui n'est pas débattu pendant 35 minutes au Conseil communal, et de le renvoyer au prochain Conseil. Certes aujourd'hui la Commission ne peut malheureusement pas apporter de complément à son rapport puisque ce sont les règles du jeu, mais effectivement le fait de recevoir le rapport le matin même à 09h00 et de laisser quelques heures aux membres de la Commission pour y répondre, c'est probablement insuffisant sur un objet aussi important. Donc voilà, le vote a été fait, c'est reporté, malheureusement la Commission ne peut pas rédiger un nouveau rapport, mais il pense que rendre impérativement le rapport pour la prochaine séance n'est pas une obligation finalement qui doit mettre en péril la manière dont les rapports sont discutés et la qualité du travail du Conseil communal.
- Le président pense que le report est surtout demandé au vu de l'absence de M. Rupert Schildböck à la présente séance, parce qu'aucun changement sur le contenu du rapport ou un deuxième rapport ne pourront être présentés pour continuer la discussion lors de la prochaine séance.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que, comme déjà dit en début de séance, le rapport est l'exacte retranscription de tout ce qui a été discuté. Les membres de la Commission ont posé des questions, lesquelles ont été traitées, il n'y a pas eu d'opposition sur le moment. Les oppositions sont venues une fois que le rapport a été finalisé mais, il le rappelle, tel que discuté. Il ne comprend donc pas la réaction de vouloir reporter cet objet, de toute façon cela ne changera pas grand-chose.
- Le président déclare que tout le monde est conscient qu'aucun·e membre de la Commission ayant signé le rapport n'en a contesté le contenu. Le rapport reflète donc les discussions faites pendant les séances de cette Commission.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Interpellation de Mme Léonie Wahlen et consorts intitulée « Quid du bâtiment WWF ? »

- Le président passe la parole à Mme Léonie Wahlen pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite réponse séance tenante.
- Mme Christine Girod : remercie tout d'abord grandement Mme Léonie Wahlen pour cette interpellation, laquelle tombe presque à point nommé. Les Conseiller·ère·s imaginent bien que la Municipalité travaille sur le sujet de cette parcelle du WWF depuis plusieurs mois, puisque le Conseil communal a accepté, au printemps 2021, d'acquiescer cette parcelle. La Municipalité est en train d'étudier le sujet et, au vu des éléments proposés et des questions qui sont posées, cette dernière répondra par écrit de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Interpellation de M. Maurizio Di Felice intitulée « Pont de l'Avenue du Mont-Blanc RC 31, un poids-lourd heurte le tablier du pont, l'épisode de trop ! »

- Le président passe la parole à M. Maurizio Di Felice pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite réponse séance tenante.
- Mme Christine Girod : remercie tout d'abord également M. Maurizio Di Felice pour ses questions, que la Municipalité doit prendre le temps d'étudier. Les Conseiller-ère-s ont constaté que M. le Municipal Gérald Cretegny, en charge de la sécurité publique, est absent ce soir pour des raisons personnelles. La Municipalité va profiter de ses compétences et de ses connaissances pour donner une réponse de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal et remercie les Conseiller-ère-s pour leur compréhension.
- La discussion est ouverte.
- M. Marc Morel : souhaite rebondir sur l'interpellation de M. Maurizio Di Felice pour demander à la Municipalité si elle envisage de faire une mise à jour globale de la signalisation verticale et des marquages dans la commune de Gland. Mis à part le problème du pont de l'Avenue du Mont-Blanc, il y a d'autres situations litigieuses au niveau de la signalisation verticale et des marquages dans la Commune et en donne quelques exemples :
 - signalisation verticale manquante au niveau des feux de l'Avenue du Mont-Blanc et de la Rue de la Combe;
 - à la Rue de Mauverney, à la sortie de la Route Suisse, il manque le panneau « Fin de vitesse générale 50 km/h »;
 - idem au chemin des Fleurs;
 - au giratoire des Tuillières, quand on arrive depuis la Cité-Ouest, il manque le panneau « Sens giratoire ».

Et il pourrait évidemment donner d'autres exemples.

- Le président invite M. Marc Morel à transmettre sa liste directement à la Municipalité afin qu'elle puisse l'intégrer dans sa réponse. Sachant qu'une interpellation ne peut pas être modifiée, c'est simplement une information complémentaire qui est rajoutée pour que la Municipalité puisse développer une réponse complète.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

15. Divers et propositions individuelles

- M. Victor Braune : a une question pour M. le Municipal en charge des finances. Comme les Conseiller-ère-s l'ont sans doute toutes et tous vu, le Canton a annoncé 4 mesures pour baisser les impôts sur les personnes physiques dès l'année prochaine, avec une conséquence estimée plus ou moins à une perte de CHF 21 Mios pour les communes. Il aimerait savoir si les Conseiller-ère-s peuvent avoir une idée de l'impact pour la commune de Gland au niveau financier.

- M. Gilles Davoine : répond que la question est plutôt de savoir si l'on pourra avoir une fois cette réponse. En réalité, la Municipalité s'est posé la question et l'a également posée à l'Office des impôts, ceci afin de savoir si elle pouvait avoir une idée de l'impact commune par commune de cette « baisse d'impôt ». Une baisse d'impôt c'est plutôt lorsque le Canton baisse évidemment ses impôts et son taux, et là il n'y a pas d'impact sur la Commune puisque le taux de cette dernière reste le même à 61. Mais par contre là, ce sont des déductions supplémentaires qui effectivement impactent et vont aussi impacter la Commune. La Municipalité est dans l'attente d'une réponse, laquelle sera ensuite transmise au Conseil communal, puisque la Commune n'a évidemment pas les outils nécessaires pour faire cela.

Après, la Municipalité s'est amusée à faire une sorte de règle de 3 avec les pondérations du taux d'imposition entre le Canton et la Commune. Comme la Commune représente à peu près 1,5 % de l'impôt cantonal, par rapport au CHF 80 Mios qu'il y a, on peut donc se dire quelle est l'estimation du Canton sur la diminution prévue de toutes ces déductions supplémentaires. Si après l'on pondère avec le taux communal de 61 contre celui du Canton, et bien on pourrait estimer – vraiment à la grosse louche – à une perte d'environ CHF 470'000.- pour la commune de Gland. C'est un ordre de grandeur qui est peut-être un peu élevé au sens de la Municipalité, mais on peut être dans ces eaux-là. Après, par rapport au budget communal, en tenant compte justement de ces éléments, la Municipalité a été particulièrement prudente dans l'imposition sur les personnes physiques et notamment sur l'augmentation des impôts sur les personnes physiques due à l'arrivée des habitants à La Combaz, puisqu'il a été tablé sur environ 220 contribuables, soit environ 400 personnes. Aux dernières nouvelles, comme Mme la Syndique Christine Girod l'a rappelé hier dans son discours au Forum Nouvelle Économie, entre 800 à 1'000 personnes sont attendues selon les promoteurs. Donc là, la Municipalité a exprès été particulièrement prudente en sachant que de toute façon, à ce niveau-là, il y avait quelques montants en moins découlant peut-être de ces fameuses déductions. Voilà ce qu'il peut dire, mais évidemment que si une réponse est donnée par l'Office des impôts, qui intéresse évidemment en premier plan la Municipalité, et comme la question a été posée, il reviendra volontiers vers le Conseil communal avec une réponse plus précise qu'une règle de 3.

- Mme Anita Waeber : souhaite réagir par rapport à l'annonce faite par M. le Municipal Thierry Genoud concernant l'inauguration du Centre scolaire des Perreretts. Elle espère que les Conseiller-ère-s ont répondu nombreux-ses à l'invitation qui leur a été envoyée, parce que cela vaut vraiment le détour. Il-elle-s auront l'occasion de voir le travail qui a été fait à cet endroit. C'est devenu un Centre magnifique, moderne et vraiment beau. Elle aimerait féliciter le Service de l'urbanisme et des bâtiments – et surtout M. Éric Ducret, Chef de Service, et son équipe – pour avoir mené à bien ce projet et géré ce grand chantier qui était long, difficile et qui se passait dans des conditions vraiment particulières au vu de la présence permanente des enfants. Vraiment bravo à eux et merci !
- M. Maurizio Di Felice : souhaite revenir sur la séance du Conseil communal du mois d'octobre dernier, où il a été parlé du gaspillage alimentaire. Il se permet de recommander aux Conseiller-ère-s la lecture d'un excellent article de « Terre et Nature » daté du 14 octobre 2021 qui traite du sujet. Et toujours dans le même hebdomadaire, mais dans l'édition du 4 novembre 2021, se trouve un article traitant du développement durable, particulièrement au niveau des jeunes. Il tient bien entendu les articles à disposition pour les personnes intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 9 décembre 2021 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



pr Rasul Mawjee



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications des délégué·e·s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)
2. Interpellation de Mme Léonie Wahlen et consorts intitulée « Quid du bâtiment WWF ? »
3. Interpellation de M. Maurizio Di Felice intitulée « Pont de l'Avenue du Mont-Blanc RC 31, un poids-lourd heurte le tablier du pont, l'épisode de trop ! »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland